

DÉPARTEMENT
DE LA CHARENTE-MARITIME

Arrondissement
de ROCHEFORT

Canton
de ROYAN

Commune
de ROYAN

861 117
Objet

URBANISME. Demande de
subvention pour l'étude de
projet de quartier du
"FRONT DE MER".

DATE DE CONVOCATION

3 OCTOBRE 1984

DATE D'AFFICHAGE

3 OCTOBRE 1984

Nombre de conseillers
en exercice 33
Nombre de présents 25
Nombre de votants 29

POUR

CONTRE

ABSTENTIONS

UNANIMITE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE ROYAN

12 OCT 1984

APPLICATION LOI N° 82213
du 2-3-1982

L'An mil neuf cent quatre vingt quatre
le huit octobre à 17 heures 00
le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la
présidence de M. Jean de LIPKOWSKI, Député-Maire

Etaient présents : MM. de LIPKOWSKI, FABER, TAP, BOUTET, MOST,
LE GUEUT, BUSSEREAU, BENOIT, Mme LAPAYE, Adjoints.
Mmes JEAN, de GAYE, PONTAN, BUCHET, DEVIGNE, BARRAUD-DUCHERON,
GAUDIN
MM. LAPERCHE, MARCONI, POTENNEC, MONNARD, COUNIL, LACOTTE,
BIROLLEAU, CANDAU, THOMAS.

formant la majorité des membres en exercice.

Représentés : MM. DAUZIDOU par M. FABER
REVOLAT " M. MARCONI
PAPEAU " M. BIROLLEAU
GEOFFROY " M. CANDAU

Absents : MM. excusés : MM. BARBAT, BERNARD
Absents : Mme EPAGNEAU, M. ROUDOT

Melle DEVIGNE a été élue Secrétaire.

M. le Rapporteur expose :

Les réflexions menées lors de la préparation du contrat de
valorisation ont fait apparaître la nécessité d'entreprendre des
études d'urbanisme pour déterminer les actions qui permettront
d'améliorer le cadre urbain en l'adaptant aux exigences d'une station
touristique "revalorisée" et d'organiser au mieux les rares espaces
non encore urbanisés existants sur le territoire de la commune.

Par circulaire n° 84.51 du 27 Juillet 1984, le Ministère de
l'Urbanisme et du Logement a défini la procédure d'étude de "projet
de quartier" qui semble parfaitement adaptée pour l'étude de la
rénovation du Front de Mer.

"Le projet de quartier a pour objet de créer les conditions
de l'affirmation d'un urbanisme d'usage et de qualité. Il doit
permettre aux communes d'assumer leurs responsabilités et, à la
faveur d'une concertation avec les habitants et l'ensemble des autres
intervenants, d'améliorer la conception, la mise en oeuvre et la
gestion de leurs actions d'aménagement."

L'Etat subventionne les études par l'intermédiaire du Comité Interministériel pour les villes. Le taux de la subvention peut varier de 35 à 50 % du coût hors taxe des études.

Le coût de l'étude pour la rénovation du Front de Mer est estimé à 500.000 Frs.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Qui l'exposé de M. le Rapporteur,

DECIDE :

- de solliciter du Comité Interministériel pour les villes une subvention au taux maximum pour l'étude du projet de quartier du Front de Mer dont le coût est estimé à CINQ CENT MILLE FRANCS (500.000 Frs).

- de s'engager à financer le montant de la dépense restant à la charge de la Ville.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits
Ont signé au Registre MM. les Membres présents,

POUR EXTRAIT CONFORME

P. le Député-Maire,
L'Adjoint Délégué,

